

MAI 2023



➔ Notre gamme de solutions d'investissement

PRÉSENTATION RÉSERVÉE AUX PROFESSIONNELS DU PATRIMOINE



Sommaire

page 4

Présentation France Valley

page 5

Certifications et engagements

page 6

Nos solutions en ligne

pages 7 à 13

Actifs forestiers

pages 14 à 17

Actifs viticoles

page 18

Risques

Édito

Depuis plus de 10 ans, la société de gestion France Valley développe des solutions pour les investisseurs privés et institutionnels fondées sur la nature, à savoir la forêt et la vigne en Champagne. Les stratégies de gestion mises en place visent à associer rentabilité et impact.

Conscientes des multiples enjeux liés au réchauffement climatique, à la préservation de la biodiversité et la nécessité d'améliorer la séquestration de carbone, les équipes de France Valley s'engagent à conserver et restaurer des écosystèmes naturels en déployant des pratiques de gestion vertueuses. Une politique d'investissement qui permet à la plupart des véhicules d'investissement proposés de disposer du label Greenfin.

Les solutions d'investissement, pour compte de tiers ou dédiées, proposées par France Valley permettent en outre de bénéficier d'un fort degré de diversification et de décorrélation comparé à des marchés financiers traditionnels.

Chaque année, France Valley se voit décerner par la presse spécialisée des récompenses validant la pertinence de son approche, la régularité des performances et la solidité des processus d'investissement.

France Valley, référence de l'investissement dans les Actifs naturels

2013

année de création

Agrément AMF

n° GP-14000035

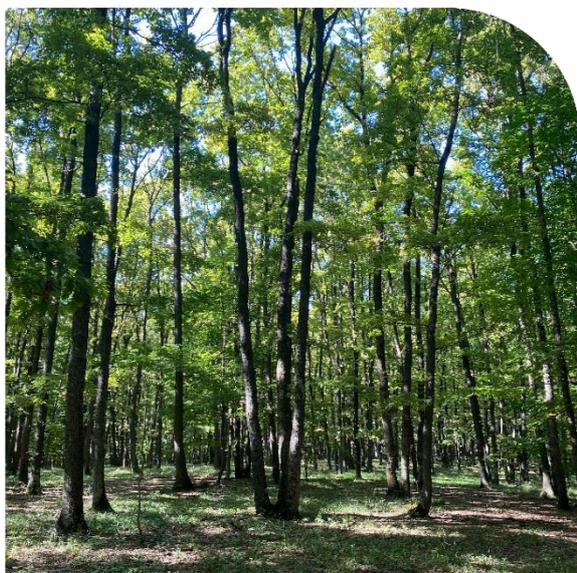
4 Mds €

d'actifs sous gestion
(actifs immobiliers comptabilisés
en valeur de pleine propriété)

Plus de **15 000**
investisseurs

70 partenaires
d'exploitation

30
collaborateurs



© Crédit photo : France Valley - Forêt de Măgurele (Roumanie)

France Valley distribue ses expertises auprès des conseillers en investissements financiers, des family offices et des investisseurs institutionnels. Les solutions forestières proposées dans ce document relèvent de l'article 9 SFDR en poursuivant les objectifs d'atténuation du changement climatique et de protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Qui sommes-nous ?

Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers depuis 2013, France Valley propose des solutions d'investissement en actifs naturels, à savoir forestiers et viticoles. Dotée d'une équipe de 30 personnes, France Valley est le premier investisseur privé en forêts françaises. Depuis 2019, elle a décidé d'élargir le scope d'investissement en se déployant à l'échelle européenne afin d'offrir toujours plus de diversification aux investisseurs. C'est ainsi que les portefeuilles forestiers gérés par France Valley comportent plus de 200 forêts se répartissant de l'Irlande à la Finlande en passant par la France, la Roumanie, la Slovaquie ou encore les Pays Baltes.

Dans le domaine viticole, les actifs gérés par France Valley sont aujourd'hui concentrés sur une région unique : la Champagne. Le cantonnement de cette appellation et son rayonnement international en font un terroir très particulier sur lequel la société de gestion détient 18 parcelles.

Les fonds forestiers gérés par France Valley répondent à 9 des 17 Objectifs de développement durable des Nations Unies.



Nos certifications et engagements

Toutes les forêts de France Valley, comme la loi y oblige, font l'objet d'un Plan Simple de Gestion agréé par le CNPF (Centre National de la Propriété Forestière). En outre toutes ses forêts sont labélisées PEFC (Program for Endorsement of Forest Certification) ou FSC (Forest Stewardship Council), qui assurent au consommateur final que le produit bois transformé provient d'une forêt gérée durablement. Enfin, le GFI France Valley Patrimoine, les GFI France Valley Forêts I à V ainsi que la Foncière France Valley Europe se sont vus délivrer le label Greenfin par Novethic (sur délégation du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire). Les forêts et les GFI de France Valley font l'objet de contrôles réguliers de ces organismes. Les GFI France Valley Forêts VI à VIII sont en cours de labélisation.

Respect des Plans Simples de Gestion

France Valley respecte des Plans Simples de Gestion des forêts de chaque Groupement Forestier d'Investissement, validés par les Centres Régionaux de la Propriété Forestière (CRPF - agence de l'Etat), qui intègrent notamment les contraintes de zonages environnementaux (Natura 2000, Directives Oiseaux ZNIEFF de type 1 ou 2, protection de zones de captage d'eau...).

Certification PEFC ou FSC

France Valley fait certifier PEFC (Program for Endorsement for Forest Certification) ou FSC (Forest Stewardship Council) les forêts composant l'actif de ses Groupements Forestiers d'Investissement. Ces labels, qui suivent le bois récolté et son processus de transformation jusqu'au produit final, garantissent au consommateur que le produit qu'il achète est issu de sources responsables et qu'à travers son acte d'achat, il participe à la gestion durable des forêts.

Risques et assurances

France Valley assure les forêts détenues par ses Groupements Forestiers d'Investissement en France contre les risques de tempête et d'incendie. Cette assurance permet de financer les replantations nécessaires après les sinistres, permettant de relancer la production ligneuse des forêts, sans aide de l'Etat le cas échéant. Ces assurances contribuent donc au maintien d'une économie durable de la gestion forestière.

Charte de gestion durable

France Valley a adopté une charte de gestion durable des forêts plus large que les contraintes associées au respect des Plans Simples de Gestion et à la Certification PEFC qui donnent lieu à des contrôles indépendants réguliers.

Indice carbone forestier

Depuis 2020, France Valley publie l'évaluation de la quantité de carbone séquestrée dans ses forêts, stockée dans les produits bois vendus et évitée en substitution à d'autres matériaux. Pour ses Groupements Forestiers d'Investissement, France Valley s'appuie sur la méthodologie développée par l'ADEME dans le cadre du Label Bas Carbone.

Label Greenfin

Ce label garantit la qualité verte des fonds d'investissement et s'adresse aux acteurs financiers qui agissent au service du bien commun grâce à des pratiques transparentes et durables.

Nos solutions en ligne

Retrouvez toute la documentation sur le Centre Documentaire de France Valley.

En quelques clics, vous pouvez accéder à l'ensemble des documents (bulletins semestriels, reportings, plaquettes, fiches commerciales....). Vous avez également la possibilité de les télécharger.



[Accédez au Centre Documentaire](#)
mdp : valley



Souscription rapide
et sécurisée



Bulletins semestriels
Reportings
Fiches d'acquisitions



Simulation
Transmission GFI



Plaquettes
Fiches commerciales

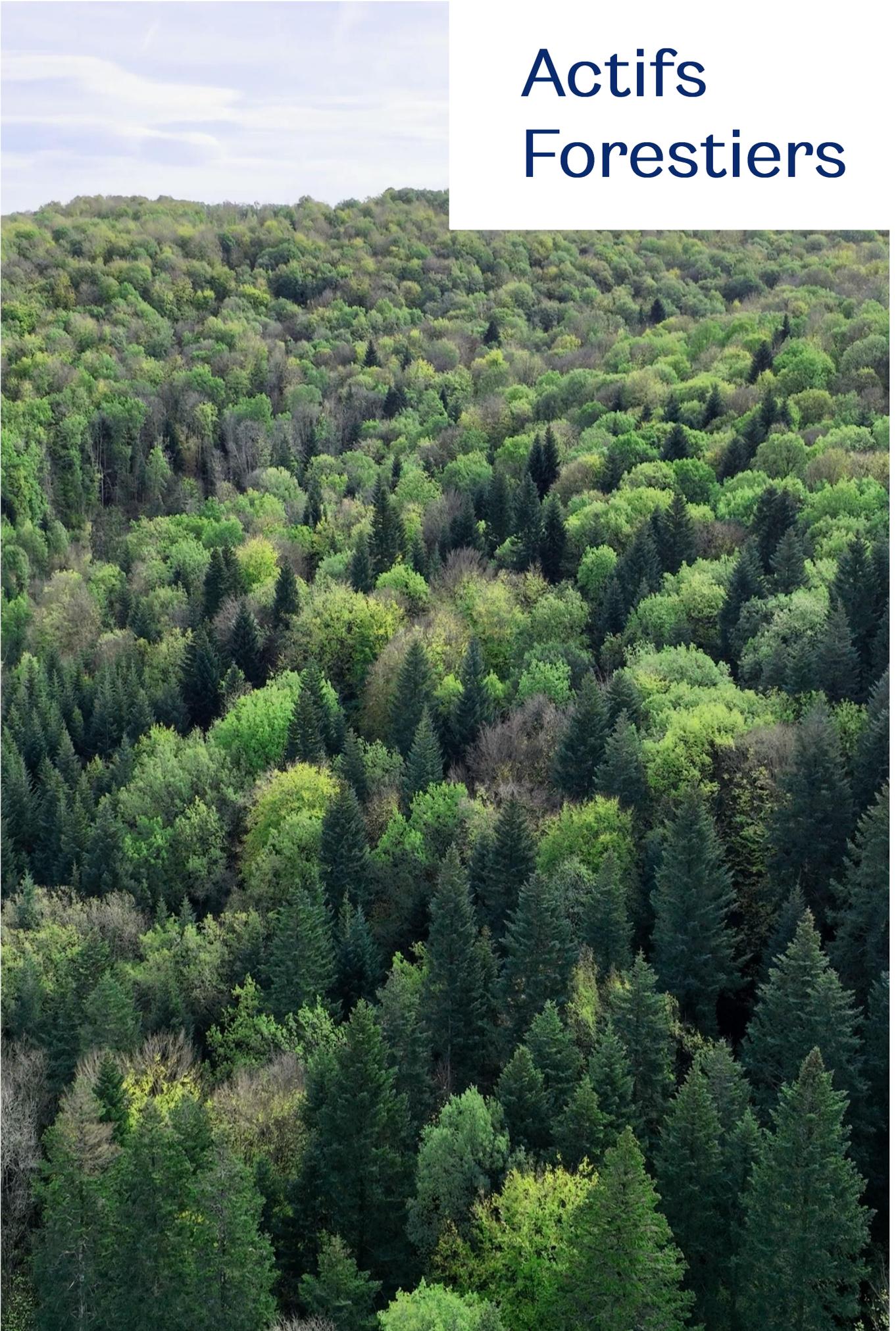


Infos statutaires et juridiques
Fichiers EMT et EET



Contact

Actifs Forestiers



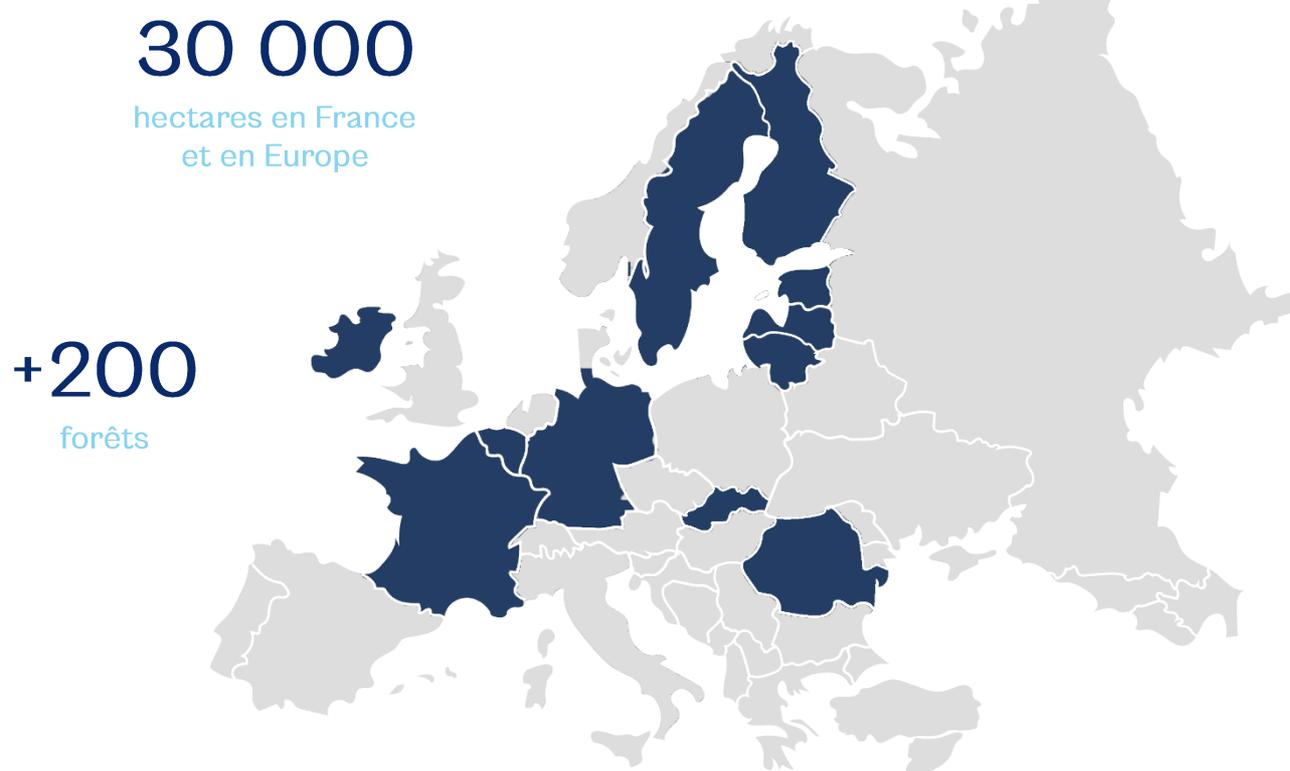
Premier investisseur forestier privé

France Valley dispose d'un réseau international pour identifier des actifs forestiers pertinents en Europe au regard d'un cahier des charges très strict. De plus, à l'issue de chaque acquisition est mis en place un plan de gestion visant à privilégier une sylviculture vertueuse.



© Crédit photo : France Valley - Forêt de Vitteaux

Principales zones d'implantations visées



Visionnez la Carte de nos
Investissements Forestiers



Pourquoi l'actif forestier ?

Matière première renouvelable, le bois est aujourd'hui considéré comme un actif stratégique. Exploitable sur 100% de son volume, ses usages sont à présent multiples et se développent grâce aux avancées technologiques. Autant de raisons qui expliquent que la forêt soit devenue une classe d'actifs à part entière. Et à ce titre, elle affiche des caractéristiques bien spécifiques.

En premier lieu, investir en forêt permet de diversifier son patrimoine sur un marché peu corrélé aux grands marchés financiers. En second lieu, l'investissement forestier peut s'accompagner d'une valorisation progressive dans une approche à long terme. Sans préjuger des performances futures, le prix de l'hectare de forêts de grandes surfaces a progressé en Europe d'environ 3,5 % par an depuis 20 ans. Enfin, sous certaines conditions, l'investissement forestier dispose d'un cadre fiscal attractif : il n'entre pas dans le calcul de l'IFI, permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu lors de l'investissement et jouit d'un abattement de 75 % sur les droits de mutation à titre gratuit (succession et donation). Ces dispositifs sont mis en place en contrepartie d'un risque de perte en capital.



© Crédit photo : France Valley – Forêt du Cheylard

OBJECTIFS : DIVERSIFICATION FRANCE / TRANSMISSION DE PATRIMOINE

Philosophie d'Investissement



Le Groupement Forestier d'investissement (GFI) est un véhicule collectif dont les statuts sont très similaires à ceux d'une SCPI. Il a pour objectif d'acquérir et exploiter de manière durable des forêts situées en France métropolitaine. Ces forêts sont acquises au regard d'un cahier des charges très strict établi par l'équipe d'investissement (qualité des sols, diversité des essences, caractéristiques climatiques, maturité des bois...). Il permet aux investisseurs, personnes physiques et personnes morales, de bénéficier d'une diversification patrimoniale en s'exposant sur des actifs naturels disposant de fortes qualités environnementales, peu corrélés aux marchés financiers.

Pour prendre connaissance de l'ensemble des risques associés à cet investissement, les Associés sont invités à se référer à la page 18.

Il existe un risque de perte en capital.

© Crédit photo : image libre de droit



Fiche d'identité

GFI : Groupement Forestier d'Investissement

Statut : Ouvert à la souscription

Capital : Variable

Durée du GFI : 99 ans

Date de création : 01/06/2017

Date du Visa : 18/10/2019

Risque le plus faible

Risque le plus élevé



Rendement potentiellement le plus faible

Rendement potentiellement le plus élevé



Composition du portefeuille

Capitalisation actuelle : 291 589 358 €

76 forêts détenues pour 12.900 hectares

Forêts certifiées PEFC

Historique de performances

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

	Dividende	Revalorisation du prix de part
2020	1,1%	/
2021	1%	/
2022	1%	5,95%



Informations pratiques

- Commission de souscription : 10% HT (12% TTC)
- Commission de gestion : 0,75% HT (0,9% TTC)/an sur la valeur des actifs du GFI
- 75% de réduction des droits de transmission à titre gratuit lors de donations ou de successions, sans plafonnement ni contrainte de lignée ou de conservation des parts, mais avec un engagement d'exploitation durable sur 30 ans pris par le Groupement Forestier. S'applique sur la quote-part effectivement investie en forêt (qui n'est pas garantie)
- Exonération d'IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière)

OBJECTIFS : DIVERSIFICATION FRANCE / TRANSMISSION DE PATRIMOINE / RÉDUCTION D'IMPÔT SUR LE REVENU

Philosophie d'Investissement

Les Groupements forestiers d'investissement (GFI) France Valley Forêts sont des véhicules collectifs disposant de statuts très similaires à ceux d'une SCPI. Ils ont pour objectifs d'acquérir des parcelles forestières uniquement en France au regard d'un cahier des charges établis par France Valley : diversité des essences, des maturités, qualité des peuplements, des sols... Sur ces actifs, la société de gestion s'engage à développer une sylviculture vertueuse en s'appuyant sur une charte de développement durable. Les investisseurs bénéficient ainsi d'un placement décorrélié des marchés financiers traditionnels et peuvent, sous certaines conditions, bénéficier de certains avantages fiscaux. Pour prendre connaissance de l'ensemble des risques associés à cet investissement, les Associés sont invités à se référer à la page 18. **Il existe un risque de perte en capital.**



© Crédit photo : image libre de droit



Fiche d'identité

GFI : Groupement Forestier d'Investissement
Statut : Ouvert à la souscription
Capital : Variable
Durée du GFI : 99 ans

Risque le plus
faible

Risque le plus
élevé



Rendement
potentiellement
le plus faible

Rendement
potentiellement
le plus élevé



Composition du portefeuille

Forêts certifiées PEFC



Informations pratiques

- Commission de souscription : 10% HT (12% TTC)
- Commission de gestion : 0,75% HT (0,9% TTC)/an sur la valeur des actifs du GFI
- Réduction d'Impôt sur le Revenu (en contrepartie d'un blocage minimal des parts de 5 ans ½ à 7 ans et d'un risque de perte en capital - la durée de conservation conseillée est de 10 ans)
- 75% de réduction des droits de transmission à titre gratuit lors de donations ou de successions, sans plafonnement ni contrainte de lignée ou de conservation des parts, mais avec un engagement d'exploitation durable sur 30 ans pris par le Groupement Forestier. S'applique sur la quote-part effectivement investie en forêt (qui n'est pas garantie)
- Exonération d'IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière)

OBJECTIFS : DIVERSIFICATION EUROPE / 150-0 B TER

Philosophie d'Investissement

Ce véhicule a pour objectif d'acquérir et exploiter de manière durable des forêts situées en Europe. A cet effet, il offre un fort degré de diversification géographique, l'univers d'investissement couvrant aussi bien la région scandinave, l'Europe centrale mais également l'Irlande. Ces forêts sont acquises au regard d'un cahier des charges très strict établi par l'équipe d'investissement (qualité des sols, diversité des essences, caractéristiques climatiques, maturité des bois...). Il permet aux investisseurs de bénéficier d'une diversification patrimoniale en s'exposant sur des actifs naturels disposant de fortes qualités environnementales, peu corrélés aux marchés financiers.

Pour prendre connaissance de l'ensemble des risques associés à cet investissement, les Associés sont invités à se référer à la page 18.

Il existe un risque de perte en capital.



© Crédit photo : image libre de droit



Fiche d'identité

SAS

Statut : Ouvert à la souscription

Capital : Variable

Durée de la SAS : 99 ans

Date de création : 28/05/2021

Risque le plus
faible

Risque le plus
élevé



Rendement
potentiellement
le plus faible

Rendement
potentiellement
le plus élevé



Composition du portefeuille

Capitalisation actuelle : 32 401 300 €

5 forêts acquises ou en cours d'acquisition pour 750 hectares (Roumanie, France, Finlande, Lituanie)

Forêts certifiées PEFC ou FSC



Informations pratiques

- Commission de souscription : 10% HT (12% TTC)
- Commission de gestion : 0,5% HT (0,6% TTC)/an
- Apport-Cession (art. 150-0 B ter du C.G.I.), en contrepartie d'un risque de perte en capital
- Exonération d'IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière)

SA France Valley Revenu Europe

à partir de 1.000 €

OBJECTIFS : DIVERSIFICATION EUROPE / RÉDUCTION D'IMPÔT SUR LE REVENU

Philosophie d'Investissement

Ce véhicule a pour objectif d'acquérir et exploiter de manière durable des forêts situées en Europe. A cet effet, il offre un fort degré de diversification géographique, l'univers d'investissement couvrant aussi bien la région scandinave, l'Europe centrale mais également l'Irlande. Ces forêts sont acquises au regard d'un cahier des charges très strict établi par l'équipe d'investissement (qualité des sols, diversité des essences, caractéristiques climatiques, maturité des bois...). Il permet aux investisseurs de bénéficier d'une diversification patrimoniale en s'exposant sur des actifs naturels disposant de fortes qualités environnementales, peu corrélés aux marchés financiers.

Pour prendre connaissance de l'ensemble des risques associés à cet investissement, les Associés sont invités à se référer à la page 18.

Il existe un risque de perte en capital.



© Crédit photo : image libre de droit



Fiche d'identité

SA

Statut : Ouvert à la souscription

Capital : Variable

Durée de la SA : 99 ans

Risque le plus
faible

Risque le plus
élevé



Rendement
potentiellement
le plus faible

Rendement
potentiellement
le plus élevé



Composition du portefeuille

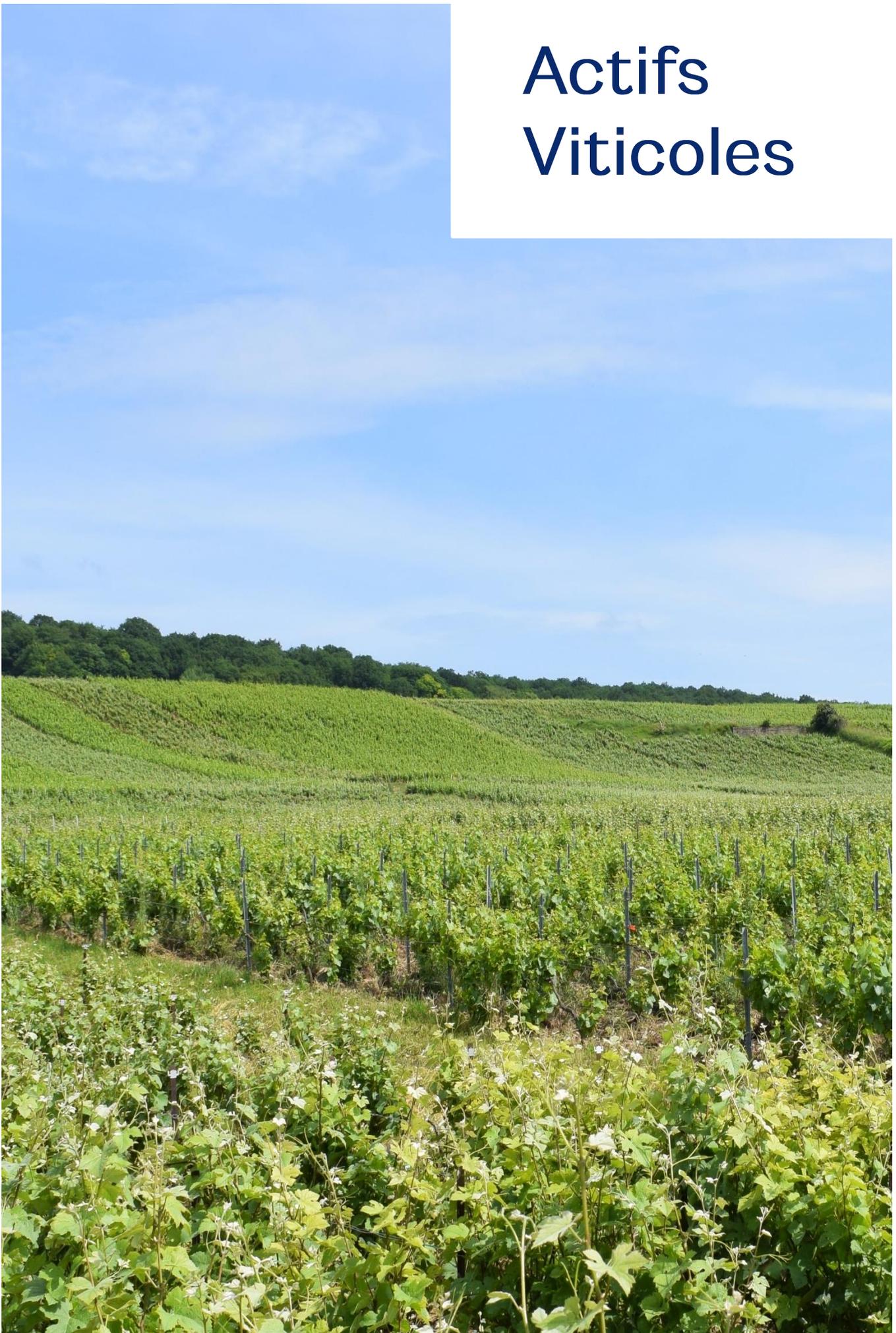
Forêts certifiées PEFC ou FSC



Informations pratiques

- Commission de souscription : 10% HT (12% TTC)
- Commission de gestion : 0,5% (0,6% TTC)/an
- Réduction d'Impôt sur le Revenu (en contrepartie d'un blocage minimal des parts de 5 ans ½ à 7 ans et d'un risque de perte en capital - la durée de conservation conseillée est de 10 ans)
- Exonération d'IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière)

Actifs Viticoles



Spécialiste de l'appellation Champagne

Pourquoi l'actif viticole Champenois ?

L'appellation Champagne couvre un territoire unique : ce terroir viticole bénéficie d'une météo originale, puisque le climat océanique apporte la pluviométrie et le climat continental l'ensoleillement nécessaire au mûrissement des raisins. Par ailleurs, la roche mère de l'appellation est constituée de craie, qui stocke l'eau des précipitations, comme une éponge, pour ensuite la restituer progressivement en période estivale. Ajoutez que cette appellation est inscrite au Patrimoine Mondial de l'Unesco, qu'elle dispose d'une renommée digne des plus grandes marques mondiales, vous comprendrez que le prix des vignes en Champagne puisse ne pas suivre l'évolution de la moyenne du vignoble français.

France Valley a pour objectif un taux de vignes certifiées HVE (Haute Valeur Environnementale), ou VDC (Viticulture Durable en Champagne) ou bio, qui soit supérieur à la certification moyenne de l'Appellation. De ce point de vue, 100% des surfaces du GFV I et du GFV II sont certifiées HVE. Ce taux est de 78% pour la Foncière Champenoise France Valley I, contre un taux de 20% en Champagne (Source : Comité Champagne).



© Crédit photo : France Valley - Vignes en Champagne, Ambonnay

Autre spécificité en Champagne : bien des viticulteurs travaillent des terres qui ne leur appartiennent pas. France Valley se positionne en acquérant des parcelles en général occupées et en contractualisant un bail à métayage de longue durée avec le vigneron. Pour acquitter ses loyers, ce dernier reverse un tiers de la récolte de raisin chaque année à France Valley.

Patrimoine viticole de France Valley

SURFACE TOTALE

18 Hectares

19 Parcelles



RENDICATONS

57% Cru ordinaire

41% Premier cru

2% Grand cru



RÉGIONS VITICOLES

Coteaux sud d'Epernay

Marne

Montagne de Reims

Côte des Blancs

Coteaux Sézannais



Visionnez la Carte de nos
Investissements Viticoles

SA France Valley Foncière Champenoise I

à partir de 100.000 €

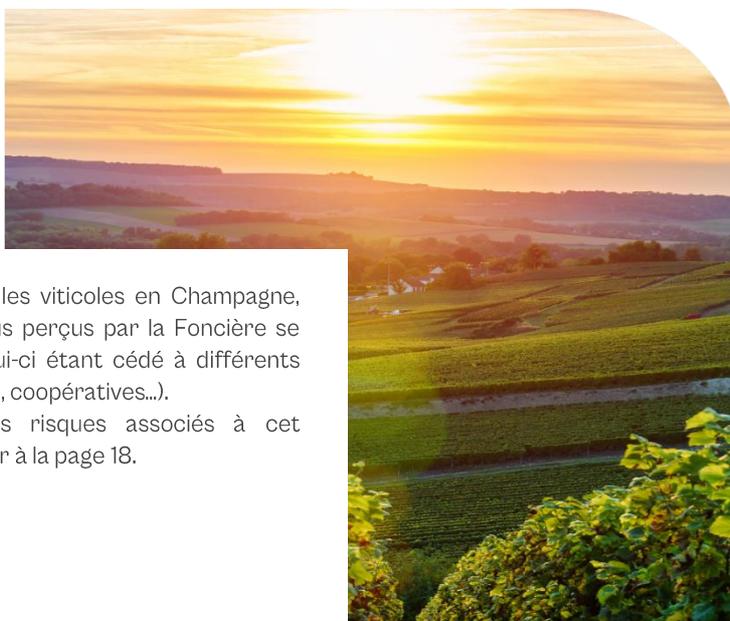
OBJECTIFS : DIVERSIFICATION / 150-0 B ter

Philosophie d'Investissement

Ce véhicule a pour objectif d'acquérir des parcelles viticoles en Champagne, occupées par un exploitant. A ce titre, les revenus perçus par la Foncière se composent d'un tiers de la récolte de raisin, celui-ci étant cédé à différents acteurs de la filière viticole (Maisons de Champagne, coopératives...).

Pour prendre connaissance de l'ensemble des risques associés à cet investissement, les Associés sont invités à se référer à la page 18.

Il existe un risque de perte en capital.



© Crédit photo : image libre de droit



Fiche d'identité

SA
Statut : Ouvert à la souscription
Date de création : 22/03/2019

Risque le plus
faible

Risque le plus
élevé



Rendement
potentiellement
le plus faible

Rendement
potentiellement
le plus élevé



Composition du portefeuille

Capitalisation actuelle : 24 867 908 €
15 exploitations pour 10 hectares

Historique de performances

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

	Dividende	Revalorisation du prix de part
2020	/	/
2021	/	/
2022	/	3%



Informations pratiques

- Commission de souscription : 10% HT (12% TTC)
- Commission de gestion : 0,5% (0,6% TTC)/an
- Apport-Cession (art.150-0 B ter du C.G.I.), en contrepartie d'un risque de perte en capital
- Exonération d'IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière)
- Objectif d'un taux de vignes certifiées HVE (Haute Valeur Environnementale), ou VDC (Viticulture Durable en Champagne) ou bio, qui soit supérieur à la certification moyenne de l'Appellation

SA France Valley Foncière Champenoise II

à partir de 1.000 €

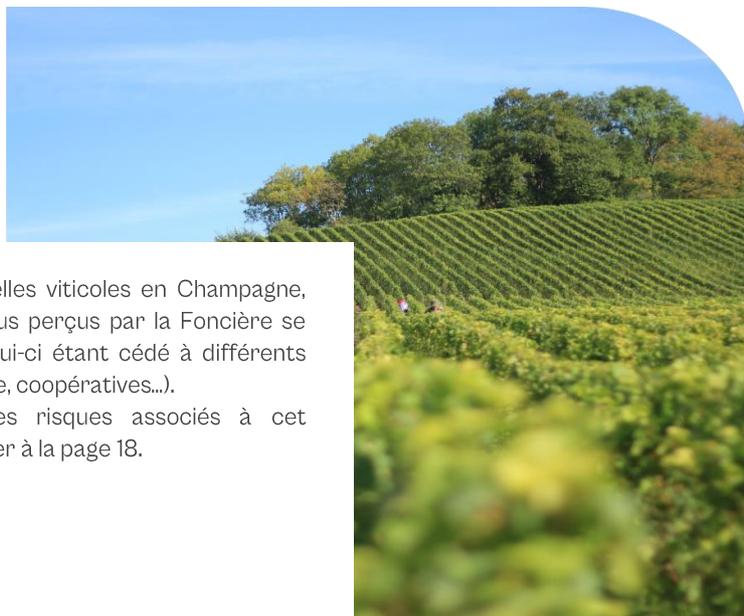
OBJECTIFS : DIVERSIFICATION / RÉDUCTION D'IMPÔT SUR LE REVENU

Philosophie d'Investissement

Ce véhicule a pour objectif d'acquérir des parcelles viticoles en Champagne, occupées par un exploitant. A ce titre, les revenus perçus par la Foncière se composent d'un tiers de la récolte de raisin, celui-ci étant cédé à différents acteurs de la filière viticole (Maisons de Champagne, coopératives...).

Pour prendre connaissance de l'ensemble des risques associés à cet investissement, les Associés sont invités à se référer à la page 18.

Il existe un risque de perte en capital.



© Crédit photo : image libre de droit



Fiche d'identité

SA

Statut : Ouvert à la souscription

Date de création : 30/09/2021

Risque le plus
faible

Risque le plus
élevé



Rendement
potentiellement
le plus faible

Rendement
potentiellement
le plus élevé



Composition du portefeuille

Capitalisation actuelle : 6 106 800 €

En cours de constitution patrimoniale



Informations pratiques

- Commission de souscription : 10% HT (12% TTC)
- Commission de gestion : 0,5% (0,6% TTC)/an
- Réduction d'Impôt sur le Revenu (en contrepartie d'un blocage minimal des Actions de 5 ans ½ à 7 ans et d'un risque de perte en capital - la durée de conservation conseillée est de 10 ans)
- Exonération d'IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière)
- Objectif d'un taux de vignes certifiées HVE (Haute Valeur Environnementale), ou VDC (Viticulture Durable en Champagne) ou bio, qui soit supérieur à la certification moyenne de l'Appellation

Risques

Risques en forêt

Risque de perte en capital : les fonds n'offrent pas de garantie en capital ; ce type d'activité connaîtra les évolutions et aléas du marché de la sylviculture.

Risques d'exploitation et sur les revenus : exposition à un risque de perte, lié notamment à la variation de la production en qualité, en volume et en valeur, le prix du bois n'étant pas constant dans le temps. En outre, l'exploitation forestière est soumise aux aléas climatiques tels que les tempêtes, le gel, la grêle, les incendies et, de manière générale, les catastrophes naturelles ainsi que les risques phytosanitaires. Les fonds sont également exposés à un risque de perte de marchés et risque de mévente du produit des coupes de bois, lesquels peuvent dégrader les revenus.

Risque de liquidité : la liquidité est fonction des demandes de souscription ou d'acquisition des actions enregistrées par la Société de Gestion. Aucune garantie ne peut être apportée sur le délai de revente des actions ou sur le prix de cession.

Blocage des actions : l'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que, en contrepartie de réductions d'impôts, leurs fonds sont soumis à une contrainte de blocage. Les investisseurs potentiels sont invités à consulter leurs propres conseils préalablement à leur investissement dans des actions, notamment afin d'appréhender leur situation fiscale particulière. La législation fiscale en vigueur à ce jour est susceptible d'évoluer.

Risques dans les vignes

Risque de liquidité : France Valley n'apporte aucune garantie sur la liquidité, qui sera (i) fonction de la demande de souscriptions ou d'acquisitions des actions enregistrées par la Société de Gestion et (ii) fonction du marché des terres viticoles en Champagne. La durée de conservation conseillée est de 10 ans.

Risque de perte en capital : France Valley n'apporte aucune garantie sur la valeur des Actions lors de leur cession. Elle dépendra du marché des terres viticoles en Champagne à la date de cession et du contexte économique général qui prévaudra. La valeur de retrait des Actions est actualisée semestriellement.

Risque d'exploitation : le bail à métayage est un bail d'exploitant, dont la rémunération est prévue en nature, à hauteur du tiers des récoltes. Celles-ci peuvent s'avérer mauvaises et la réserve insuffisante pour compenser la baisse. Ces récoltes dépendent de la météorologie et de phénomènes naturels tels que la sécheresse, les gelées, la grêle... Par ailleurs, la valeur de ces récoltes dépend du prix du raisin.

Blocage des actions : Le risque de contrepartie est le risque de défaillance du locataire conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse du rendement et de la valeur du domaine viticole. Ce risque est atténué par le paiement du bail en nature.

Les informations fiscales présentées sont génériques et concernent les investisseurs qui ont leur résidence fiscale en France. Elles n'ont pas un caractère exhaustif et ne traitent pas tous les cas particuliers. Ces informations n'ont pas la valeur d'un conseil personnalisé.

Avant toute décision, nous vous recommandons de procéder à un bilan patrimonial global.

La fiscalité peut évoluer dans le temps et si les avantages fiscaux accordés lors d'un investissement ont un caractère définitif, le régime fiscal applicable au dénouement de l'investissement peut toujours évoluer, favorablement ou défavorablement à l'investisseur.



Vos contacts



Laurence Farin

Directrice Commerciale
laurence.farin@france-valley.com
06.45.46.97.36



Gilles Grenouilleau

Directeur Associé
gilles.grenouilleau@france-valley.com
06.12.98.20.23



Eric Bengel

Directeur Associé
eric.bengel@france-valley.com
06.12.61.21.56



Charles de Cointet

Directeur Associé
charles.decointet@france-valley.com
06.71.13.44.35



Matthieu Floc'h

Responsable des partenariats
matthieu.floch@france-valley.com
06.31.26.13.73



Paul Blondel

Responsable Commercial
paul.blondel@france-valley.com
07.86.46.04.70



Arnaud Christol

Responsable Commercial
arnaud.christol@france-valley.com
07.85.77.37.89

Rédaction et chiffres au 01/05/2023

PRÉSENTATION RÉSERVÉE AUX PROFESSIONNELS DU PATRIMOINE

Ce document non contractuel est fourni à titre d'information ; il ne constitue en aucun cas une sollicitation, une recommandation d'achat, de vente de parts de nos solutions ou une recommandation fiscale. Il ne peut être communiqué que par un Prestataire de Services ou un Conseiller en Gestion de Patrimoine ayant le statut CIF (Conseiller en Investissements Financiers) ou par France Valley. Les informations contenues dans ce document ont été recueillies auprès de sources considérées comme fiables et à jour au moment de sa parution mais leur exactitude ne peut cependant être garantie. Les informations d'ordre juridique et fiscal sont susceptibles d'être modifiées ultérieurement. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les simulations ont été réalisées en fonction d'hypothèses financières et de la réglementation en vigueur à ce jour, ces éléments sont susceptibles d'évoluer. Ces placements présentent un risque de perte en capital. La Société de Gestion ne garantit pas les conditions de revente des parts. Les documents sont disponibles gratuitement auprès de France Valley et sur le site Internet www.france-valley.com ou auprès des Partenaires de France Valley.

FRANCE VALLEY Société de Gestion de Portefeuilles agréée par l'AMF sous le numéro GP-14000035 - SAS à Directoire à capital variable, au capital minimum de 250.000€ - 56 avenue Victor Hugo - 75116 Paris - RCS Paris 797 547 288 - Relations Associés : 01 82 83 33 85 - associes@france-valley.com - www.france-valley.com